

Instructions Réservation (mYard)

Demande d'accès pour les prestataires de services/commerçants/travailleurs de la construction/autres

Veillez noter que nous n'accordons l'accès à nos locaux qu'après enregistrement préalable. L'accès à la zone n'est possible qu'avec un code d'accès.

L'enregistrement est rapide et facile:

- Après votre arrivée au MVB, veuillez vous inscrire à la réception.
- Vous recevrez un code qui vous permettra d'entrer dans la zone. Le code peut être réutilisé tant qu'il est actif.

Vous trouverez des informations sur la procédure dans nos locaux sous les documents. Veuillez également prendre note des règles de la cour.

Vous avez des questions sur le système de gestion des créneaux horaires ? Veuillez alors consulter notre FAQ ou nous contacter par e-mail à l'adresse mYard_Koordinator@mvb.ch ou par téléphone à notre siège au +41 62 855 6111.